



Séance du Conseil communal du 25 octobre 2017

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil communal
du 25 octobre 2017

Point 1. Statutaire. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 37 conseillers-ères, 6 conseillers-ères excusés-es et 2 conseillers-ères absents-es. Nous saluons la présence de Mme la Syndique, des Municipaux, des Huissières, de la Presse et du public. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président, M. Jürg Hostettler, lit deux courriers adressés au Conseil communal. Il s'agit des démissions, de Mme Delabays et de M. Fontannaz, de leur fonction de Conseillère et de Conseiller communal. Mme Monique Schaffrot et M. Mota Maximino sont assermentés. L'Assemblée applaudit les nouveaux Conseillers-ères.

Le Président, M. Hostettler, rappelle plusieurs points de fonctionnement des Conseillers-ères. Lorsque des questions se posent ou des précisions sont nécessaires, face à des enquêtes ou des préavis municipaux, l'autorité compétente est la Municipalité. La recherche d'autres sources de renseignements se fait après consultation du Municipal en charge du dossier. Les Conseillers-ères doivent toujours défendre les intérêts et bien communaux en priorité. Les rapports des commissions et les vacations des Conseillers-ères lors des séances des commissions ad-hoc doivent impérativement être transmises au secrétaire du Conseil selon les directives indiquées sur les convocations des dites commissions.

Le Président, M. Hostettler, propose une modification de l'ordre du jour concernant la motion Chollet. La commission consultative ne devait pas, sur le plan légal, signer le document-réponse de la Municipalité. Le Président, M. Hostettler, remercie la Municipalité pour la qualité de son travail et pour la raison sus-mentionnée, il demande le report du point 4 'Motion Chollet' à la prochaine séance. L'ordre du jour est modifié, puis adopté à l'unanimité.

Tous les Conseillers-ères ont reçu le procès-verbal de la dernière séance. La lecture n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté par 35 voix pour et 2 abstentions.

Point 2. Préavis 06/2017. Demande de crédit de 368'000.- CHF pour les aménagements du carrefour du Grütli.

M. Chollet, Conseiller, lit le rapport de la commission ad-hoc. M. Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Le Président, M. Hostettler, ouvre la discussion. M. Baudat, Conseiller, s'interroge sur la pose des bordures franchissables. M. Hostettler, Municipal, répond qu'il s'agit de respecter un gabarit de route de 6m. minimum de largeur. Le problème du parcage sera réglé par un dispositif ad-hoc.

Mme Donzé, Conseillère, désire être renseignée sur les trottoirs de type 'Etat'. M. Hostettler, Municipal, explique qu'il s'agit de trottoir traditionnel avec une bordure surélevée de 20 cm.

Mme Chappuis, Conseillère, propose la pose d'un feu de circulation. M. Hostettler, Municipal, précise que cette variante a été étudiée. Elle a été écartée par la DGMR. Nous devons garder une fluidité du trafic et éviter des encolonnements de véhicules. La position du nouveau passage de piéton permet une bonne vision du trafic et améliore la sécurité des piétons.

Mme Genoud, Conseillère, demande quelle conséquence entraîne la modification, proposée par un Conseiller, d'un préavis municipal. M. Hostettler, Président, explique que la Municipalité peut retirer son préavis et le retravailler ou les Conseillers-ères peuvent déposer un amendement soumis au vote du Conseil.

Mme Donzé, Conseillère, propose les amendements suivants : d'élargir la route du Mollendruz de 6 m. à 6.2 m. D'augmenter la largeur des places de parc à 2.6 m. D'avancer le panneau 30 km/h de la rue du Château plus près de la route du Mollendruz. De rajouter une barrière sur la parcelle 298 jusqu'au passage piéton.

M. Currat, Conseiller, désire déposer un amendement limitant la vitesse à 30 km/h sur la route des Mousses. M. Hostettler, Président, demande un temps mort pour en débattre avec le bureau du Conseil. M. Hostettler, Président, précise alors à M. Currat, Conseiller, que cet amendement ne fait pas partie du préavis, mais qu'il est possible de déposer un postulat. L'amendement, de Mme Donzé, Conseillère, proposant le déplacement du panneau 30 km/h n'appartient pas non plus au préavis municipal. Mme Donzé, Conseillère, peut aussi le proposer à travers les outils démocratiques.

M. Hostettler, Municipal, précise qu'il est en accord avec la proposition de déplacement du panneau 30 km/h de la rue du Château. Les travaux proposés, si les crédits sont acceptés par le Conseil, se dérouleront au printemps 2018.

M. Baudat, Conseiller, s'interroge sur le moyen de faire respecter la loi sur la circulation routière. M. Hostettler, Municipal, nous informe que la gendarmerie fait des patrouilles. Une autre possibilité est d'engager, conjointement avec une autre commune, un ASP – assistant de sécurité publique – qui pourrait faire ce travail de surveillance sur mandat. M. Cloux, Conseiller, propose un amendement prévoyant dix places de parc supplémentaires. M. Hostettler, Président, précise que cela ne fait pas partie du préavis, mais peut être proposé par voie démocratique. Plus de questions, la discussion est close. Les amendements suivants vont être soumis au vote de l'Assemblée :

1) Rajout de 20 cm, pris sur le trottoir de la route du Mollendruz. Cet amendement est refusé par 13 voix pour, 21 voix contre et 3 abstentions.

2) Augmentation de la largeur des places de parc prévues à 2,60 mètres. Cet amendement est accepté par 29 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

3) Rajout d'une barrière de protection au niveau du nouveau passage piéton. Cet amendement est accepté par 21 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions.

Le Président, M. Hostettler, lit les conclusions du préavis 06/2017 et ses amendements. Le préavis 06/2017 est accepté à l'unanimité.

Point 3. Préavis 07/2017. Arrêté d'imposition 2018.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances. Pas de questions. Le Président, M. Hostettler, lit les conclusions du préavis. Le préavis 07/2017 est accepté à l'unanimité.

Point 4. Motion Chollet, Chenuz et Aubert. Reporté à la prochaine séance. M. Hostettler, Président, prie les Conseillers-ères de conserver ce document pour la prochaine séance.

Point 5. Communication de la Municipalité.

Mme Rime remercie le Conseil pour la confiance témoignée au travail de la Municipalité et nous informe des nominations, au sein de diverses commissions, de nos édiles municipaux et communaux.

Mme Rime, Syndique, est au comité de direction de l'ASICOVV. Mme Kaeser, Conseillère, est Vice-Présidente et déléguée à l'ASICOV. M. Bapst et M. Baudat, Municipaux, sont les délégués de la Municipalité à cette même association. Mme Rime, Syndique, est au comité de direction de l'association de la piscine des Chavannes et M. Hostettler, Municipal, est le représentant de la Municipalité. M. Delaloye, Conseiller, est le délégué communal et membre de la commission de gestion de cette association. Nous aurons prochainement divers préavis concernant le fonctionnement de ces associations et l'année prochaine sera présenté le préavis concernant la construction du complexe des Chavannes. Concernant la bascule des écoles sur Cossonay, nous espérons avoir plus de renseignements lors de notre prochaine séance.

M. Rosat, Municipal, nous informe que les travaux d'assainissement du Château sont terminés dans le cadre du budget prévu et que la remise en état des chemins se fera ce printemps.

M. Hostettler, Municipal, précise que les travaux dans le quartier de La Ville sont terminés.

La modification du sens de circulation autour de bâtiment de la Poste se fera au printemps 2018.

Les terrains de football sont actuellement entretenus par la tondeuse robot nommée Caroline.

Mme Rime, Syndique, nous informe que Mme Véronique Grandjean a été nommée au poste de Boursière communale et à pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2017.

Point 6. Communication du bureau.

M. Hostettler, Président, remercie tous les participants à la sortie du Conseil qui s'est déroulé par une journée ensoleillée et dans une excellente ambiance .

Les coordonnées des Conseillers-ères communales seront complétées et distribuées à tous les Conseillers-ères lors de la prochaine convocation du Conseil. Pour ce faire, le consentement des Conseillers-ères est requis. Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Hostettler, Président, propose de modifier l'heure du début de l'assemblée du Conseil du mois de décembre pour des raisons d'organisation du souper de fin d'année du Conseil communal. Le prochain Conseil serait fixé au jeudi 7 décembre 2017 à 19.15 heures. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 7. Propositions individuelles.

M. Cloux, Conseiller, désire être informé sur l'impression du nouveau règlement du Conseil communal. M. Hostettler, Président, précise que celle-ci doit se faire conjointement avec plusieurs documents communaux.

M. Cloux, Conseiller, nous informe que le Noël communal se fera le mardi 19 décembre au Temple et au Château. M. Cloux remercie la Municipalité pour leur aide.

Le Président, M. Hostettler, remercie Mme la Syndique, la Municipalité, le Conseil communal, les employés communaux, le secrétaire, le bureau, les greffières, la presse et le public.

La séance est levée à 22.07 heures.

Bureau du Conseil Communal

  

Le Président Le Secrétaire